

Communiqué du Conseil Municipal

9 décembre 2011

Conseil réuni avec un absent excusé.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2011.

PERSONNEL

Convention avec Montalieu-Vercieu Un bilan positif des 3 dernières années de gestion du musée de la Maison de la pierre au ciment, conduisent les élus de Montalieu-Vercieu, à demander le renouveler la convention. Il s'agit de mettre à disposition du personnel de la Maison du patrimoine pour un poste et demi, ce que le Conseil municipal accepte. De ce fait, l'animatrice du musée verra son CDD renouvelé pour 3 ans.

Régime indemnitaire 2012 Après examen du calcul de l'enveloppe indemnitaire 2012, le Conseil décide d'augmenter de 2% le régime indemnitaire accordé au personnel.

URBANISME

Transfert de voirie du Mas du Moulin M. le Maire donne lecture du courrier adressé par les co-lotis du Mas du Moulin à la commune, qui renoncent au transfert de leur voirie dans le domaine public. La situation est très complexe puisque l'acte de transfert de la voirie entre le propriétaire initial du terrain et les co-lotis n'a jamais été enregistré devant un notaire, ce qui pose des problèmes juridiques. Il est donc matériellement impossible pour le moment de rétrocéder cette voirie à la commune.

M. le Maire fait ensuite une proposition de réponse qui retrace, dans ce cas, le désengagement de la commune lorsqu'il s'agira d'entretien de la chaussée, de déneigement, etc...

Pour information, l'acte d'acquisition de la parcelle pour création d'un chemin piétonnier reliant le hameau du Moulin d'Avaux au village a été signé avec les conjoints Brocard. Les agents techniques ont prévu de débroussailler le terrain pendant l'hiver, pour le rendre accessible au printemps. M. Lajoie réfléchit au moyen d'empêcher les véhicules à moteur de l'emprunter.

ENVIRONNEMENT

ASL Paintball L'accord du Conseil concernant l'utilisation du terrain au Rongier pour la pratique du paintball a été transmis à l'association qui soumet au Conseil, en retour, un projet de convention pour 3 ans. Les engagements réclamés au cours de la précédente réunion par le Conseil municipal étant respectés, il autorise le Maire à la signer.

TRAVAUX

Voirie Comme prévu dans l'acte d'acquisition de la scierie, la commune doit réaliser des travaux de mise en forme de l'allée longeant la scierie qui dessert deux habitations.

Deux jours de travaux sont nécessaires, estimés à 1 982€ HT par l'entreprise PIDRON pour pose de gravier et stabilisé. Le Conseil accepte d'en passer commande.

Stade Une seule offre a été reçue pour l'entretien du terrain en herbe du stade. M. Biessy est chargé de relancer les entreprises, et le sujet sera remis à l'ordre du jour en janvier.

Sanitaires maternelle Pour un nouvel agencement de la pièce sanitaire à la maternelle, le conseil retient l'entreprise LJM, d'un montant de 2 975€ HT.

Eclairage public Suite aux travaux de renforcement électrique sur les postes « Bourg » et « Rue de la Gare », il convient de faire des travaux sur les lampadaires des lignes révisées. Les travaux sont confiés à l'entreprise VIGILEC, pour un montant de 2 378€ HT.

la salle des fêtes La pompe à chaleur est posée, désormais une température de 19°C sera permanente, avec la possibilité d'augmenter le chauffage si besoin.

Musée L'entreprise Thyssenkrupp interviendra prochainement pour réparer le chariot élévateur du musée.

QUESTIONS DIVERSES

Convention SPA La convention de fourrière avec la SPA pour capture et accueil des animaux est renouvelée pour 2012, à raison de 0.31€ par habitant.

CLIS Pour l'année 2010/2011 la commune de Crémieu réclame une participation de 946€ pour les frais de scolarité d'un enfant de la commune placé en enseignement spécialisé, ce que le Conseil accepte.

Psychologue scolaire La demande de participation (51€) aux frais d'intervention d'un psychologue scolaire sur la commune est acceptée.

Matériels A la demande du directeur d'école, le Conseil autorise le Maire à acheter un tableau blanc magnétique (68€), et 2 lots de tapis de gymnastique.

Bulletin municipal Le Conseil décide de confier la réalisation du bulletin municipal à ABCD COM pour un montant de 3 700€ HT.

Prochaine réunion : vendredi 20 janvier à 20h00